

Protocole sanitaire COVID-19 :

- Douche obligatoire chez soi avant de venir au dojo et, pour limiter les sacs et le temps de préparation, venir en kimono avec sweat/blouson, une bouteille d'eau (marquée au nom du judoka), une pochette pour le masque et des claquettes.
- Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans jusqu'à l'arrivée sur le tatami.
- Un sens de circulation est établi. L'entrée du dojo se fait donc uniquement par le couloir du gymnase. Des bandes collées au sol matérialisent les distances à respecter par famille.
- Seul les pratiquants peuvent entrer dans la salle de judo. Les parents sont invités à repartir par le couloir.
- Application du gel hydro-alcoolique à disposition sur les mains et pieds.
- Les premiers arrivés vont jusqu'au bout de la salle (vers les baies vitrées). Des marquages au sol délimitent les zones de distanciation. Le masque doit être enlevé avant de monter sur le tatami.
- Le cours de judo est assuré par le professeur masqué.
- Après le cours les pratiquants remettent du gel et leur masque et sortent par les baies vitrées de la salle. Les parents doivent être présents et attendre à cette sortie pour récupérer les enfants. A l'entrée et à la sortie, vous devez scrupuleusement respecter les règles de distanciation physique et appliquer les gestes barrières.

Après chaque cours le tatami doit être désinfecté et la salle aérée 1/4 d'heure. Cette mesure impose un décalage d'1/4 d'heure pour chaque cours et par la même occasion cela évite le croisement de judokas de cours différents.

Pour tous les cours, nous faisons appel à 2 parents volontaires d'avoir le statut référent Covid. Ces parents seront les seuls à pouvoir entrer dans la salle avant et après le cours. Ils auront la responsabilité de faire un pointage à l'entrée de la salle et de veiller au respect des mesures sanitaires pour tous les pratiquants. Si vous êtes intéressés, merci de nous le faire parvenir par e-mail ou lors de l'inscription.

Le plus important sera de ne pas mettre votre enfant au club en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez le judoka ou dans sa famille. Dans ce cas, merci de nous prévenir.

Ce protocole est susceptible de changer en cours d'année en fonction de l'évolution sanitaire.